



## DU PÉRIER,

DES ROIS ET DUCS DE BRETAGNE.

(Extrait du *Recueil de Généalogies, pour servir de suite ou de supplément au Dictionnaire de la Noblesse, tom. XV et III des Suppléments, pag. 361 et suivantes. Paris, Badiet, éditeur et continuateur, 1786. — Cette généalogie est reproduite d'après celle insérée dans le Traité des Devises Héraldiques, imprimé à Paris, en 1784, par le C<sup>te</sup> de Waroquier.*) — (1)

PERIER (DE), DE PERIE, DU et DE PERER, ainsi qu'il est indistinctement dans les titres ; et en latin, DE PERERIO.

Cette maison est sans contredit une des plus anciennes et des plus illustres de la province de Bretagne. Elle est sortie incontestablement des anciens Rois, Comtes et Princes de Bretagne, de la branche cadette des Comtes de Cornouailles, qui avoit une origine commune avec les Rois, Comtes et Ducs de Bretagne. Voyez Dom Maurice, livre premier, folios 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, où il établit que Gerenton, prince d'Albanie, fut, suivant Ingomar, père de Conan, qui, ayant suivi le tyran Maxime dans les Gaules, l'an 383, fut gratifié par cet usurpateur d'une portion de l'Armorique. C'est de ce Conan, reconnu généralement pour le premier auteur de la maison des Rois, Princes, Comtes et Ducs de Bretagne, que sont sortis, suivant Dom Maurice, folios ci-dessus cités, les Comtes de Cornouailles, les Comtes de Léon, les Seigneurs de Château-Neuf et de Noyon-sur-Andelle, sortis de ceux-ci : les Comtes de Vannes, de Rennes et de Nantes, d'où sont sortis les Comtes de Penthievre, auteurs des Comtes de Quintin, et les Comtes de Porhoet, auteurs des Vicomtes de Rohan. Budic, I du nom, Comte de Cornouailles, suivant Dom Maurice, livre premier, folio 14, fut père de Budic ou Benedic II, Comte de Cornouailles, mort très-âgé, vers l'an 980, et qui avoit eu Benedic, Comte de Cor-

(1) Nous avons dû, dans le cours de ce travail, opérer quelques changements dans le texte, pour relever les erreurs où étoient tombés les divers ouvrages cités, principalement quant à la filiation des branches du Périer de Lanson, de Lislefort et de Mugron.

nouailles, et PERIOU ou PÉRIER, que l'on croit l'auteur de la maison du PÉRIER, qui a pris son nom de la Sirerie du PÉRIER, premier fief de la comté de Cornouailles, où cette terre est située, comme Geoffroy II, fils d'Alain, I du nom, Comte de Penthièvre, et *Déladis*, sa quatrième femme, prit le nom de Quintin, ayant eu en partage la seigneurie de Quintin, que sa postérité a continué de prendre jusqu'au moment que cette branche de Bretagne, issue des Comtes de Penthièvre, a fondu dans la maison du PÉRIER, par le mariage de Plesson-de-Quintin, avec GEOFFROY, Sire du PÉRIER. Voyez Dom Maurice, livre premier, fol. 18; comme l'ont fait les seigneurs de Château-Neuf et de Noyon-sur-Andelle, issus des Comtes de Léon, aussi de la maison de Bretagne. Dom Maurice, livre premier, fol. 16; comme enfin l'ont fait les Comtes de Porhoet, issus pareillement de la maison de Bretagne, et les Vicomtes de Rohan qui en sont sortis. Voyez Dom Maurice, livre premier, folio 20. D'après des faits aussi notoires, il n'est donc point étonnant que le fils cadet de Budic ou Benedic, Comte de Cornouailles, ait pris, vers 940, le nom du premier fief ou juveigneurie de la comté de Cornouailles, où la terre du Perier est située, et qu'il se soit appelé PERIOU ou PÉRIER. Le fait est que ce PERIOU étoit fils cadet de Budic ou Benedic, II du nom, Comte de Cornouailles. Voyez Dom Maurice, livre premier, folio 12; voyez-le au même livre, folio 849. Il en est fait mention dans les Cartulaires de l'église de Quimper, dans les dons faits à cette église par les Comtes de Cornouailles. Ces actes sont cités par Dom Maurice, livre trois, folio 378, où PERIOU est dit fils de Benedic, Comte de Cornouailles, et GUEGON, fils de PERIOU, dans les mêmes donations faites à l'église de Quimper par les Comtes de Cornouailles. Voyez Dom Maurice, livre premier, folios 376, 377, 378 et 379. Ce GUEGON vivoit vers 980, et, en l'an 1000, mourut HUDRAN, le premier qualifié de Sire du PÉRIER, que l'on avoit regardé jusqu'aujourd'hui comme le premier comparateur de cette maison, n'ayant point pu découvrir encore s'il étoit fils de GUEGON ou de PERIOU, reconnu si authentiquement être fils cadet de Budic ou Benedic, II du nom, Comte de Cornouailles, descendant des Rois Alain, Judicaël, Salomon II, Noël III, Noël II, enfin de tous les Rois de l'Armorique et de la Bretagne, comme l'histoire l'a établi, et que la généalogie des Rois, Comtes et Ducs de Bretagne, dans Dom Maurice, livre premier, folios 13 et 14, le prouve incontestablement. Le fils cadet de Budic ou Benedic, II du nom, Comte de Cornouailles, qui existoit vers 940, est nommé PERIOU, ou GUEGON, qui vivoit vers 980, est reconnu pareillement pour être le fils de PERIOU, dans un siècle surtout où tous les cadets des branches cadettes de la maison de Bretagne ont tous pris le nom de leurs apanages et des armes différentes, témoins les Comtes de Penthièvre, de Gouello et Davaugour, et les Comtes de Quintin, sortis des Penthièvre; les Comtes de Léon, qui ont produit les Seigneurs de Château-Neuf et de Noyon-sur-Andelle; les Comtes de Vannes, de Rennes et de Nantes, qui ont produit les Comtes de Porhoet, et de ceux-ci, les Vicomtes de Rohan; mais d'autres preuves aussi fortes que celles-ci vont établir plus vivement ce que nous avançons. Le bourg de la Seigneurie du PÉRIER, qui est le premier fief de la Comté de Cornouailles, est une Sirerie considérable, dont HUDRAN, Sire du PÉRIER, frere ou fils de GUEGON, jouissoit l'an 1000. Depuis cette époque, où les noms se sont francisés, sortant d'un siècle barbare et très-peu connu, cette maison a toujours été qualifiée de Sire du PÉRIER, et de cousin par les Ducs de Bretagne; elle a joui, dès ces premiers tems, de la plus grande considération dans la province: et quoique Pierre de Dreux, dit Maclerc, en parvenant à la duché de Bretagne, par son mariage, en 1213, avec Alix, héritière de Bretagne, ait travaillé toute sa vie à abattre les grands vassaux de la duché, et notamment les branches cadettes de la maison souveraine, dont il venoit d'en épouser l'héritière, encore voyons-nous celle de du PÉRIER se maintenir toujours dans ce degré de considération que lui donnoit sa haute naissance, formant toujours les premières alliances, et épouser Plessonne de Quintin, héritière de la branche cadette de Bretagne, et fille unique de GEOFFROY, IV du nom, Comte de Quintin, descendant au sixième degré de GEOFFROY II, fils d'ALAIN, I du nom, Comte de Penthièvre, et *Déladis*, sa quatrième femme. Il est aisé de s'imaginer que si

GEOFFROY, Sire DU PÉRIER, n'avoit pas été descendant, comme Plessonne de Quintin, de la maison de Bretagne, qu'on ne lui auroit pas donné une aussi riche héritière, et de ce rang. Voyez Dom Maurice, livre premier, folio 18. Mais il l'étoit incontestablement, comme le dit Jean, Duc de Bretagne, en 1420, en accordant le droit de mené à la Cour de Guincamp, à Jean, Seigneur DU PÉRIER, qu'il traite de cousin, en disant qu'il tient ses fiefs, héritages et terres, des Ducs de Bretagne, prochement. Voyez Dom Maurice, livre 4, folios 1048 et 1049. Le Duc Pierre le dit encore d'une manière bien plus forte, en 1451, en créant pour TRISTAN DU PÉRIER, Comte de Quintin, une baronnie des Etats du nombre des neuf premières baronnies, qui étoient les pairies de Bretagne; nous rapporterons les dispositions de cette érection.

« PIERRE, par la grace de Dieu, Duc de Bretagne, Comte de Montfort et de Richemont. A » tous ceux qui ces présentes lettres verront : Salnt. Comme à nous de nos droits souverains, » royaux et ducaux appartiennent, etc. Savoir faisons, que nous, bien certains du degré et » parenté dont notre très-cher et très-ami cousin et féal Tristan, Seigneur de Quintin, nous » atteint, lequel est extrait et consanguin proche de notre maison, etc. » Voyez à la Bibliothèque du Roi, d'Argentré, Dupas, Lobineau et Dom Maurice, livre 4, folios 1562 et 1563, où ce titre d'érection en baronnie est rapporté en son entier. Voyez le même Dom Maurice, livre 4, folio 1565, sur le débat qui vint à mouvoir aux Etats ou Parlement, tenu à Vannes le mardi 25 mai 1451, en présence du Duc, sur la préséance que TRISTAN DU PÉRIER prétendoit sur les maisons de Derval et de Malestroit, créés Barons avant lui. Ne prétendoit-il pas qu'elle lui étoit due, étant anciennement le premier Banneret de Bretagne? Qu'a dit Pierre le Baud, historien presque contemporain? Ne dit-il pas, page 526 de son Histoire de Bretagne, qui est à la Bibliothèque du Roi : « que ledit Sire de Quintin avoit été mal conseillé de se faire créer » Baron, car auparavant lui et ses prédécesseurs s'étoient nommés Comtes, par privilege de » la noblesse qu'ils avoient d'être aussi descendus en droite ligne légitime de la génération » des Rois, Ducs et Princes de Bretagne, ainsi que avoient, d'ancienne coutume, tous ceux » qui en étoient extraits? »

Dupas dit la même chose, folio 181, à la Bibliothèque du Roi; le Duc Pierre de Bretagne l'auroit-il dit aussi, si cela n'avoit pas été? Le Baud, historien contemporain, l'auroit-il avancé si le fait n'étoit point notoire? A-t-il été contredit par personne? D'après cela, il est donc prouvé que la maison DU PÉRIER descend par PÉRIOU, vers 940, de la maison de Bretagne, et que la Sirie DU PÉRIER aura été une juveigneurie de la maison des Comtes de Cornouailles, juveigneurs de la maison de Bretagne, qu'elle est d'une origine des plus illustres, et qu'elle possédoit cette Sirerie DU PÉRIER déjà dans le X<sup>e</sup> siècle et au commencement du XI<sup>e</sup>, et l'a possédée encore plus de quatre cens cinquante ans après que l'héritière de la branche aînée l'a portée dans la maison de Laval, ainsi que le comté de Quintin, créé baronnie, aujourd'hui duché de Lorge; la terre du Plessis-Balisson et de Questemberg, et nombre d'autres situées aussi en Bretagne, avec celle de La Roche-Dyré, en Anjou, et plusieurs autres seigneuries considérables qui, de la maison de Laval, ont passé dans celles de La Trémoille, de Rohan, de Montmorency et de Rieux, où elles sont encore en grande partie.

Elle a produit, dans ses différentes branches, plusieurs Officiers de mérite, des Ambassadeurs, de grands Magistrats, un Maréchal de Bretagne, et nombre de Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et de différents Ordres; tous les historiens de Bretagne en parlent avec le plus grand avantage, tels que *Le Baud, Dupas, d'Argentré, Lobineau, Dom Maurice et autres, Marca, Olgaraye, Oyenard*, et le Cahier des Etats pour la branche établie en Béarn, l'histoire héroïque de la Noblesse de Provence, le Père *Anselme* dans l'histoire des Grands Officiers de la Couronne, *Morery*, le *Dictionnaire de la Noblesse*, à la généalogie de Rohan, tome XII; celles de Matignon et autres, où elle a donné et prises des filles en mariage, et qui sont comprises dans les volumes précédens. Le premier de ce nom, dont la descendance est établie, est :

I. HUDRAN, Sire DU PÉRIER, mort l'an 1000, et qui paroît, suivant toutes les présomptions, être fils ou frère de GUEGON, vivant vers l'an 980, et petit fils de PÉRIOU, dans le langage Gothique, ou PÉRIER en François, fils puîné de BUDIC ou BÉNIC II, Comte de Cornouailles, auquel HUDRAN on donne pour fils :

II. GRASLON, Sire DU PÉRIER, qui épousa, l'an 1030, *Guyonne de Quellenec*, fille du Sire de *Quellenec*, dont :

III. EON, Sire DU PÉRIER, Chevalier, vivant en 1065, marié à *N... de Morsan*, fille du seigneur de *Morsan*; il en eut :

IV. MORVAN, Seigneur DU PÉRIER, mort en 1091, qui, d'*Annette de Kerlech*, son épouse, fille d'*Audran de Kerlech*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, et de *Tristanne de La Mothe*, laissa entre autres enfants :

V. YVON, Seigneur DU PÉRIER, Chevalier; il mourut en 1122, et avoit épousé *Sibille de Niblemont*, fille de *N... de Niblemont*, Seigneur de la Roche-Marie, et de *Marguerite de Dolus*, dont :

VI. MAURICE, Sire DU PÉRIER, mort en 1150, qui de *Marie du Pont*, son épouse, fille du Seigneur du Pont et de *N... de Kervé*, laissa :

VII. HERVÉ, Seigneur DU PÉRIER, Chevalier, mort en 1181, qui avoit épousé *Anne de Kulec*, et en eut :

VIII. CONAN, Sire DU PÉRIER, Chevalier, qui, suivant un acte déposé en la Chambre des Comptes de Nantes, dès l'an 1200, cité par *Dom Lobineau, livre 2, page 429 ou 439*, devoit fournir des Ecuyers et Chevaliers d'Ost au Duc de Bretagne. Il ne vivoit plus en 1236, et avoit épousé *Eléonore de Pledran*, fille de *Jacques*, Seigneur de *Pledran*, Chevalier, et de *Robine de la Moussaye*, il laissa entr'autres enfants :

IX. HERVÉ, II du nom, Chevalier, Seigneur DU PÉRIER, qui fit, à la mi-août 1294, une reconnaissance au Duc de Bretagne, pour un Chevalier d'Ost; c'est ce dont fait mention *Dom Maurice, livre 3, folios 1110, 1111, 1112 et 1113*, où il se trouve. Le Duc de Bretagne ayant assemblé son Parlement le 19 août 1294, où Ost de Bretagne, parmi les Seigneurs qui s'y trouverent, est compris le Sire DU PÉRIER, qui l'accompagna aussi en Gascogne, pour joindre ses forces à Edouard, Roi d'Angleterre, contre le Roi de France. Voyez l'histoire de Bretagne, par *Dom Lobineau*, livre premier, folio 282. De son mariage contracté avec *Sibille de Faru*, fille de *Jean*, Seigneur de *Faru*, Chevalier, et de *Marie du Pont*, il eut :

X. ALAIN, Chevalier, Sire DU PÉRIER, Maréchal de Bretagne, contre lequel un ajournement fut donné devant le Duc de Bretagne, par PHILIPPE, Roi de France, à l'occasion d'un procès contre Roland de Dinande-Montaflan, qui avoit appelé d'un jugement, en cas civil, rendu au profit dudit ALAIN DU PÉRIER, Chevalier, le 23 août 1304, comme le rapporte *Dom Maurice, livre 3, folio 1191*; il obtint, en 1322, contre le même Roland de Binan, Seigneur de Montaflan, un arrêt qui occasionna des différends, lesquels furent portés devant le Roi de France, dit *Dom Lobineau, livre premier, fol. 203*. Il mourut Maréchal de Bretagne, très-âgé, après avoir rendu de grands services à son Prince, et avoit épousé *Julienne de Lancelot*, fille du Seigneur de *Lancelot*, Chevalier, dont entr'autres enfants : — 1. GEOFFROI, qui suit; — 2. SALOMOM, marié à *Julienne de Quelen*, père *Disnard*, qui a fait la branche de Provence; — 3. et JEAN DU PÉRIER, Ecuyer, qui donna quittance, en 1347, au Trésorier Chauvel, de vingt-une livres douze sols, de sa compagnie d'Ecuyers et de Sergens, fut envoyé en ambassade en Angleterre, en 1352, signa et scella de son sceau les lettres que la Duchesse de Bretagne adressa à Edouard, Roi d'Angleterre, pour traiter de la délivrance de Charles de Blois. Voyez *Dom Maurice*, tome 3, folios 1465 et 1486, et comparut dans la montre du Capitaine Geoffroy de Kerrimel, qui avoit quatre Chevaliers et vingt-six Ecuyers, lors du siège de Brest, par le Connétable de Bretagne, en 1375. Dans une révolution survenue en cette province, en 1379, où se forma une ligue de la noblesse en faveur du Duc, où se trouva ce JEAN DU PÉRIER, Chevalier,

lequel fut aussi du nombre des Chevaliers Bretons qui, la même année, promirent au Duc de l'accompagner dans la guerre qu'il se proposoit de faire au Roi de France; il se trouva encore au siege de Carthagène, où il fut tué avec nombre d'autres Seigneurs Bretons. Voyez Dom Lobineau, livre premier, pages 346, 407, 421, 425 et 472. On ne croit pas qu'il ait été marié.

XI. GEOFFROY DU PERIER, Comte de Quintin, Seigneur du Perier, épousa *Plessonne de Quintin*, fille unique et héritière de *Geoffroy IV*, Comte de Quintin, dernier mâle de la maison de Bretagne, de la branche cadette des Comtes de Penthievre et de *Robine de Quibriac*, dont le frere *Jean, II* du nom, Comte de Quintin, avoit épousé, en 1372, *Marguerite*, fille aînée de *Jean*, Vicomte de Rohan, nommé dans le testament dudit Vicomte comme son gendre. Voyez Dom Maurice, livre 4, folio 657, dont : — 1. ALAIN, Sire DU PERIER, qui fut présent à la montre de Bertrand du Guesclin, le premier août 1371 et premier octobre de la même année, comme Chevalier-Bachelier, dit *Dom Maurice*, tome 3, pages 1654 et 1657, assista, le 26 avril 1379, ainsi que ses frères, à l'association de la noblesse, pour empêcher l'invasion des ennemis dans le pays, au rapport du même historien, tome 2, page 214. Le même ALAIN, Chevalier, avec GUILLAUME DU PERIER, ratifierent à Guincamp, le dernier avril 1381, le traité fait entre le Roi de France et le Duc de Bretagne, comme il est dit tome 2, page 278, de *Dom Maurice*. Ce fut lui qui obtint, en 1383, de ce Prince, de rebâtir son château du Perier, à condition cependant qu'il ne serviroit point de retraite aux ennemis du Duché de Bretagne. Il est représenté armé de toutes pieces, ayant son sceau à la main gauche, d'azur, à dix billettes d'or, telles que cette maison les porte encore aujourd'hui, et les banieres de Bretagne en plein, avec l'écusson de Bretagne à droite, et de Rochefort ou Rieux à gauche, et autour du médaillon il est écrit : S. DALAIN, SIRE DU PERIER, ET DU PLESEIZ, BALICSON, ET DE QUESTAMBERT, et au-dessous : ALAIN DU PERIER, 1387, tel qu'il est représenté ci-dessous :

CCLXXXI.



ALAIN DU PERIER,  
1387.

Voyez Dom Maurice, à la feuille ou planche 17 des armes, livre 2. Voyez Lobineau, les divers enregistrements faits à la Chambre des Comptes de Bretagne, l'Armorial général à la Bibliothèque du Roi, le Pere Anselme, les Tablettes historiques et généalogiques, etc. Le Duc

convoqua la même année, au mois de Juin, les Etats de la province à Vannes, et parmi les Seigneurs qui s'y trouverent, fut ledit ALAIN DU PÉRIER, selon *Lobineau*, livre premier, pages 446 et 459; *Dom Maurice*, tome 2, page 461, ajoute qu'il s'étoit tenu à Rennes un Parlement en 1384, pour la cause de dame Alienor de Kergorlay, contre messire ALAIN, Sire DU PÉRIER. Il fut du nombre des Seigneurs Bretons qui, le 28 Novembre 1393, jurèrent au Duc de vivre et mourir plus proche à lui qu'aucun autre, en foi de bonté, gentillesse, et comme loyaux Chevaliers; c'est ce que rapporte *Dom Lobineau*, livre premier, page 486. On ne voit point qu'il ait été marié. — 2. GEOFFROY, qui suit.

XII. GEOFFROY DU PÉRIER, II du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perier, compris, en 1370, dans la montre de Pierre, Sire de la Hunaudaie, où il est qualifié Ecuyer, selon *Dom Maurice*, tome III, page 1646, eut son château pris et rasé par le Connétable de Clisson en 1394, qui faisoit la guerre aux Ducs de Bretagne pour le Roi CHARLES VI. Voyez l'*Histoire de France*, par Villaret, tome XII, page 198, et *Dom Maurice*, *Lobineau*, d'*Argentré*, *Le Baud et Dupas*; il avoit épousé *Susanne de Kergrois*, fille de *Jean*, Seigneur de *Kergrois*, et de *Marie de Trogoff*, dont : — 1. GEOFFROY, qui suit; — 2. HENRI, qui s'établit en Béarn en 1380, et est auteur de la branche qui y subsiste, rapportée ci-après.

XIII. GEOFFROY DU PÉRIER, III du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perier, de la Roche-Diré et du Plessis Balisson; fit une donation en 1405, pour la fondation d'une église collégiale à Quintin, en présence de son neveu, JEAN DU PÉRIER, fils aîné de HENRI, son frere, établi en Béarn : il falloit qu'il n'eût point encore de garçon, puisqu'il appelle JEAN son héritier. Il fut un des principaux Seigneurs qui signerent avant l'Amiral de Bretagne, et promirent fidélité au Duc dans les Etats tenus à Vannes le 16 Octobre 1410; suivit ce Prince en 1425, dans sa poursuite contre les Anglois, en Normandie; se trouva au siege de Pontorson et à celui de Poincé. Voyez *Dom Maurice*, tome I, page 1015, ratifia, en 1427, avec Alain de Rohan, Comte de Porhoet, Charles de Rohan, Seigneur de Guemené-Guincamp, et autres Chevaliers, le traité de paix que le Duc de Bretagne fit avec les Anglois; assista, le 22 Juillet 1439, à Saint-Malo, avec les autres Seigneurs Bretons, au supplice d'un Normand qui avoit voulu livrer la ville de Saint-Malo aux Anglois; fut tué au siege de Saint-James. Ces faits sont rapportés dans *Dom Maurice*, tome II, page 754, tome III, pages 792 et 793, et *Lobineau*, livre I, pages 567 et 568; il avoit épousé : 1° *Isabeau de la Motte*, fille unique et héritière de *Louis de la Motte*, Seigneur de Bossac, Kerdavi et de Sourdeac, et de *Marguerite Auger*; 2° *Philippine de Montauban*; 3° *Tiphaine de Kerandron de Keranrais*, Dame de Coetcanton et de Kernaffer, laquelle se remaria à Robert le Borgne, Ecuyer, et en eut une fille, mariée en 1457 à Robert de Lescoet, Chevalier, Chambellan du Roi, Seigneur de Gueriperez, Grand-Veneur de France, veuf de Thomine Péan.

Le Comte de Quintin eut de sa première femme : — 1. TRISTAN, qui suit; — 2. MARGUERITE, *alias ANNE DU PÉRIER*, mariée à *Silvestre de la Feuillée*, Vicomte de Plehedel, dont il est parlé dans la généalogie de Rohan, tome XII du *Dictionnaire de la Noblesse*, page 282; — 3. MATHURINE, mentionnée dans le *Pere Anselme et Morery*, livre 6, page 578, comme descendans des anciens Comtes de Quintin, mariée à *Jean de Tournemine*, III du nom, Sire de la Guerche, fils puîné de *Jean de Tournemine*, Sire de la Hunaudaie : elle fut, en 1506, première Dame d'honneur de la Reine Anne de Bretagne, et eut cinq aunes trois quarts et demi de drap noir pour le deuil de CHARLES VIII, Roi de France, au rapport de *Dom Maurice*, tome III, pages 792 et 793, et de tous les historiens du temps; elle avait assisté au sacre, à Saint-Denis, de la même Reine, en qualité de première Dame d'honneur, comme on le verra dans les Grands Officiers de la Couronne, à la Bibliothèque du Roi, et dans toutes les relations dudit Sacre.

De la seconde femme vint : — 4. JEAN DU PÉRIER, Seigneur du Plessis-Balisson, qui, suivant un cinquième compte rendu par Olivier Baud, Trésorier des guerres en 1455, fut payé pour sept mois de gages de ses huit hommes d'armes et deux cens archers; il fut marié : 1° en

1409, à *Olive de Rougé*; 2° en 1428, à *Constance Gaudin*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur de Marcigné, et de *Jeanne Reboul*, Dame d'Assé et de Lavardin. Il n'eut qu'une fille de son premier mariage, *MARIE DU PÉRIER*, femme de *Roland de Dinan*, Seigneur de Beaumanoir et de Montafilan, mort sans postérité. Voyez le Pere Anselme, folio 8, page 579, à la généalogie de Dinan, et Morery, livre 3, page 219. Du second mariage vint : *JEANNE DU PÉRIER*, mariée, par contrat du 20 Septembre 1441, à *Bertrand de Goyon*, IV du nom, Sire de Matignon, Baron de Thorigny, auquel elle porta 300 livres de rente. C'est d'elle que descendent les Comtes de Matignon, les Ducs de Valentinois, et les Princes de Monaco d'aujourd'hui. Et de ce mariage est sorti, par les Matignon, les Ducs d'Harcourt, les Marquis de Corbonnel-Canisy, les Ducs de Coigni, les Comtes de Marsan de la maison de Lorraine, les Marquis de Seignelai, les Marquis de Balleroy, les Ducs de Fitzjames, les Marquis de Traisnel. Voyez la généalogie de Goyon-Matignon, dans le Dictionnaire de la Noblesse, dans le Pere Anselme, et à la Bibliothèque du Roi.

XIV. *TRISTAN DU PÉRIER*, Chevalier, Comte de Quintin, Seigneur de la Roche-Diré, du Plessis-Balisson et du Perier; assista au serment prêté à Louis XII, Roi de France, par les Barons à ses Ambassadeurs, en 1477; fut témoin au ban de la baronnie Davaugour, fait par le Duc à son fils naturel en 1480, et fut excusé de ne s'être pas trouvé au Parlement tenu à Rennes en 1482, parce qu'il étoit, disent les historiens bretons, à Saint-Jacques; il fut exécuteur testamentaire de Jean de Montauban, Amiral de France, son beau-frere, en 1476; donna quittance au Seigneur de Montauban, son beau-pere, le 14 Avril 1448, d'une somme de cinq mille livres, faisant partie de la dot de sa femme; fut caution de Jean de Rieux, auprès du Duc de Bretagne, en 1476, et parut à la montre de la noblesse dans l'Archidiaconé de Dinan, le 24 Juin 1481; il avoit épousé *Isabeau de Rohan-Montauban*, fille de *Guillaume de Rohan* et de *Bonne Visconti*, dite de *Milan*, fille de *Charles Visconti*, Seigneur de Parme, et de *Béatrix d'Armagnac*; c'est ce que disent Dom Maurice, tome II, page 1412, tome III, pages 43, 123, 314, 368, 392, 393 et 394, le Dictionnaire de la Noblesse, tome XII, page 286, article *Rohan Montauban*, et Lobineau, dans son histoire de Bretagne. Il n'eut de ce mariage qu'une fille unique nommée *JEANNE*, qui suit, et quoiqu'il fût créé Baron par le Duc de Bretagne, il continua à se titrer de Comte comme ses auteurs, par droit de naissance, et comme descendant des Rois et Princes de Bretagne.

XV. *JEANNE DU PÉRIER*, Comtesse de Quintin, Dame du Perier, de la Roche Diré, héritière de cette branche aînée, et Dame d'honneur de la Duchesse de Bretagne en 1480, selon Lobineau, livre 2, page 1466, épousa : 1° *Jean de Laval*, Baron de la Roche-Bernard et de Belle-Isle, fils puîné et héritier de Gui, XIV du nom, Comte de Laval, et d'*Isabelle de Bretagne*; et 2° *Pierre de Rohan*, Seigneur de Pont-Château, dont elle fut la première femme (1). De son premier lit elle eut : *Gui*, XV du nom, Comte de Laval, de Quintin et du Perier, Seigneur de Vitré, Gouverneur et Amiral de Bretagne, Chevalier de l'Ordre du Roi, marié : 1° à *Charlotte*, Princesse de Tarente, fille aînée de *Frédéric*, Roi d'Arragon et de Sicile, et d'*Anne de Savoie*, dont il n'eut que des filles mariées dans les maisons de la Trémoille et de Montmorency; et 2° à *Anne de Montmorency*, de laquelle il n'eut encore que des filles, dont l'aînée fut mariée à *Louis de Rohan*, V du nom, Seigneur de Guémené-Monbazou, etc., auquel elle porta la terre du Perier, et l'on croit que cette maison la possède encore. Voyez la généalogie de Laval, de la Trémoille, de Rohan et de Montmorency. Par ce détail, l'on voit que les maisons de Laval, de la Trémoille, de Montmorency et de Rohan, descendent tous aujourd'hui de cette héritière du Perier, et par eux toutes les premières maisons du royaume. Nous ajouterons encore que

(1) Selon d'Argentré (*Annales de Bretagne*), elle mérite une mention particulière dans cette histoire : « Dans un siège où les troupes attendaient un renfort, elle fit attaquer la ville et fit rendre les armes aux assiégés. — Par ce coup de valeur, elle mourut avec les honneurs militaires. »

la maison de Laval, depuis que l'héritière du Perier y est entrée, a eu l'honneur de s'allier à la couronne de France, par le mariage de Jeanne de Laval de Montfort avec Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, cinquième aïeul direct de HENRI IV.

*BRANCHE ÉTABLIE EN BÉARN.*

XIII. HENRI DU PÉRIER, qualifié de Messire, d'Écuyer, de Haut et Puissant Seigneur, fils puîné de GEOFFROY, II du nom, Comte de Quintin, et de *Suzanne de Kergrois*, comparut à Caen, le premier Octobre 1371, à la montre de la compagnie du Connétable du Guesclin, qui étoit de trois Chevaliers Bannerets, vingt-deux Chevaliers Bacheliers, et de cent soixante-quinze Écuyers, où il faisoit ses premières armes en qualité d'Écuyer, sous son oncle ALAIN DU PÉRIER, Chevalier-Bachelier, frère de son père GEOFFROY DU PÉRIER, Comte de Quintin. Voyez Dom Maurice, livre 3, folios 1657 et 1658. Il fut du nombre des douze Chevaliers que le Duc de Bretagne mena avec lui, en 1377, au service du Roi d'Angleterre, avec cent quatre-vingt-sept Écuyers, lorsqu'il se mit à son service. Voyez Rymer, tome 7, page 174, et Dom Maurice, livre 4, pages 178 et 179. Il se distingua au service du Roi d'Angleterre, qui le fit son Lieutenant en Guienne, et s'établit en Béarn vers 1380; et quoique le nom de sa femme nous soit encore ignoré, il est cependant à présumer que ce sera son mariage avec une héritière de cette province, dont son commandement étoit limitrophe, qui y aura fixé sa descendance; son frère GEOFFROY, Comte de Quintin, n'ayant point encore d'enfans en 1405, regarda son neveu JEAN, fils aîné, comme son héritier, dans la fondation qu'il fit, en 1405, d'une église collégiale à Quintin, et le fit signer à ladite fondation, en qualité de neveu et d'hoir présomptif, et qu'il scella de ses armes DU PÉRIER, le 15 de Mai 1405 (Voyez Dom Maurice, livre 4, folio 754), en sa qualité de Lieutenant d'Aquitaine. Le même HENRI DU PÉRIER permit, par ses lettres scellées de son sceau, datées du château de Mauléon-en-Soule, limitrophe du Béarn, en 1393, à Louis de Servilho, Ecuier du royaume d'Arragon, d'assigner dans le duché de Guyenne le Sire Dallemant-de-Queralt, Chevalier du même royaume, pour combattre à toute ouïtrance avec ledit Louis de Servilho, promettant d'être le juge de ce combat. Ces lettres se trouvent dans les archives de l'Hôtel-de-Ville d'Orthez, en Béarn. Par son testament du 20 mars 1396 retenu dans son château de Mauléon, par Pierre *Dassian*, notaire à Orchize, signé *Petrus* avec paraphe, il substitua en faveur de GASSIOT ou PIERRE, *aliàs* GASSIOT, son fils puîné, tous les biens qui lui étoient échus, comme puîné de la maison DU PÉRIER, des Comtes de Quintin en Bretagne. On ignore le tems de sa mort, mais il laissa pour enfans : — 1. RAIMOND, dont la postérité nous est inconnue, qui nomma, le 26 Février 1428, Gaillard de Serre, à une Prébende dans l'église de Naye; on ne sait si c'est par droit d'acquisition ou de fondation d'HENRI ou de sa femme, ou des auteurs de celle-ci; c'est ce qui appert d'un extrait des premiers registres de la collation des bénéfices à Lescar; — 2. JEAN, qui vint s'établir en Guienne, où il épousa Marguerite de Léon, dite Princesse de Latrène, et qui est l'auteur de la branche des du Perier de Lislefort et de Larsan, établie à Bordaux, et rapportée à son rang. — 3. GASSIOT, qui suit; — 4. et PASCAL DU PÉRIER.

XIV. GASSIOT ou PIERRE GASSIOT DU PÉRIER, Chevalier, nomma, le dernier Décembre 1438, en sa qualité de Patron à la Prébende de Naye, vacante par la mort de PASCAL, son frère puîné, JEAN DU PÉRIER, ainsi qu'il appert de l'extrait des registres des collations des bénéfices à Lescar. Le nom de sa femme est ignoré, mais il en eut :

XV. PÉÉS ou PIERRE DU PÉRIER, ou DU PERER, selon l'idiome Béarnois, Chevalier, Panetier du Roi, Seigneur de Tire, Conseiller d'Etat du Roi de Navarre, François Phœbus, et de Catherine, sa sœur, et premier Juge de Béarn, charge de Magistrature alors équivalente à celle de premier Président; assista, dans le château de Pau, le 24 Novembre 1482, au serment fait par le Roi de Navarre en sa province de Béarn, et après la mort de ce Prince, il fut député par la Reine



Catherine, qui lui succéda au royaume de Navarre, en qualité de Commissaire et de Juge de Béarn, pour régler les péages de cette province, par acte passé à Pau, le 7 Octobre 1484; c'est ce qu'apprend le livre intitulé : *Compilation des anciens privilèges et réglemens du Béarn*, que l'on trouve partout en Béarn, et notamment dans les archives des Etats du Béarn, séant à Pau; à la feuille du serment qu'a fait François Phœbus, Roi de Navarre, à la province de Béarn. Il paroit qu'il a été marié deux fois, sans que l'on sache encore si JEAN, qui signa, le 4 Décembre 1489, comme son héritier, une quittance donnée par les Généraux, Conseillers du Roi, sur le fait et gouvernement de ses finances, tant en Langue de Oël qu'en Langue d'Oc, de la somme de vingt-cinq livres, en récompense de certains voyages faits par Messire PIERRE DU PÉRIER, en son vivant l'un des Généraux de la Cour de la justice des Aides, séant à Montpellier, étoit le seul fils du premier lit, comme il y a lieu de le présumer, et nous feroit croire qu'en quittant l'office de Panetier du Roi pour prendre le parti de la robe, il fut nommé un des Généraux de la Cour de justice, ci-dessus, où il se sera marié, et en aura eu JEAN, et que de là il repassa au service du Roi de Navarre, dont il étoit né sujet en Béarn; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, suivant ces mêmes lettres en original, en parchemin, signées Briçonnet, et scellées d'un sceau en cire vermeille, dont il en reste encore quelques traces, il ne vivoit plus le 4 Décembre 1489, que son fils JEAN donna quittance. Nous ignorons encore ce qu'est devenu ce JEAN, qui, étant son héritier du premier lit, a dû faire souche et emporter avec lui les biens et les titres de sa maison, et en priver la branche cadette, encore subsistante; mais de son second mariage avec *Marie Dartiquelouwe*, il eut : — 1. PIERRE RAIMOND, qui suit; — 2. et MARIE DU PÉRIER, Dame de Momas et de Seignac, mariée, par contrat du 11 février 1523, à *Jean*, aliàs *Thomas de Terride*, d'une très-ancienne maison subsistante en Béarn.

XVI. PIERRE-RAIMOND DU PÉRIER, qualifié de Messire et de Chevalier, prit d'abord le parti des armes, et fut, le 25 Novembre 1496, homme d'armes dans la compagnie de cent vingt hommes d'armes et archers du Seigneur Robert de Balzac, suivant la montre que nous avons en original, de la date ci-dessus : ladite compagnie, toute composée de la première noblesse du Languedoc, du Béarn, de l'Agénois et de la Guienne. Il passa de là, comme son pere, dans la haute Magistrature, en Béarn; fut conseiller d'Etat, et Juge des appeaux de Bigorre. Le Roi de Navarre le nomma arbitre et Ambassadeur auprès de Louis XII, Roi de France, pour régler, de concert avec Pierre de Biax, Conseiller du Roi de Navarre; Etienne Poncher, Evêque de Paris, depuis Garde des Sceaux de France; et Pierre de la Bernade, Conseiller d'Etat (ces deux derniers nommés par le Roi de France), — le différend qui subsistoit entre la France et la Navarre pour le Béarn : l'acte en fut passé à Blois, en 1512, tout à l'avantage du Roi de Navarre, suivant un titre en parchemin, intitulé : *le Procès-verbal fait pardevant les arbitres, sur la cassation de l'arrêt de Béarn*, déposé au Trésor des chartes du Roi à Pau, ainsi que plusieurs autres titres, cotés 9, 12 et 16, au chapitre des Sentences, Lettres-patentes du Béarn, de l'inventaire troisième; on doit les trouver aussi à la Bibliothèque du Roi. Voyez aussi *Marca*, histoire de Béarn. Ledit PIERRE RAIMOND DU PÉRIER jouit, après le décès de son pere, de la substitution faite par HENRI, son bisaïeul, et il substitua de nouveau, par son testament, trois cens écus d'or à Messire GUILHEM-ARNAUD DU PÉRIER, son fils, à la charge de les faire passer au second fils qui proviendrait du mariage dudit GUILHEM-ARNAUD DU PÉRIER avec Dame *Jeanne de Béarn*, et cela, dit-il, pour imiter la coutume qu'ont eue depuis si long-tems ses ancêtres. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut :

XVII. GUILHEM-ARNAUD DU PÉRIER, Conseiller du Roi de Navarre, qui acquit au territoire d'Orthez en Béarn, le 10 octobre 1517, beaucoup de terres, bordes, vignes, coteaux, etc., d'honorable homme Johanicot de Peré, Abbé de Luganhon, au diocèse d'Oléron, pour la somme de deux cens écus de dix-huit sols piece, par acte passé devant Dagos et Vergez, Notaires de Pau; acquit encore de Louis du Plaa, et de Gratiana, sa femme, une vigne blanche et un

verger, situés au terroir de Jurançon, pour le prix de vingt-six écus, valant dix-huit sols piece, par acte passé devant François Dagos et Jean Dherier, Notaires de Pau, depuis 1530 jusqu'en 1533 : ces deux actes sont déposés aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Pau, cotés 10 et 12. Il assista, comme parent et ami, au contrat de mariage de *Jean de Béarn* avec Demoiselle *Bertrande de Poye*, passé le premier Septembre 1532, et il y signa après Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux, et avant Etienne de Poylaud, chevalier, Seigneur dudit lieu, Guilhem de Baylens, Jean de Poyanne, Jean Damou, Chevalier, Seigneur dudit lieu, et noble Etienne de Caunar, Chevalier. La minute de ce contrat de mariage est déposée au Greffe de la Cour de Dax, dans les papiers de Gerard Dubois, en son vivant Lieutenant-Général, et Notaire en la prévôté de cette ville. GUILHEM-ARNAUD DU PÉRIER avoit épousé *Jeanne de Béarn*, de l'illustre maison de ce nom, descendue des anciens souverains de Béarn, et en eut plusieurs enfants ; l'aîné nous est inconnu, et l'on croit qu'il porta ses biens dans la maison Darricaud et de Moncaup, dont l'héritière est entrée dans celle de Montesquiou-Fesensac, et se disoit Dame DU PÉRIER ou DE PÉRIER, en Béarnois ; le second fils fut MARTIN DU PÉRIER, qui suit ; le troisième, Raymond, resta dans le pays et s'établit à Mugron, petite ville de la Chalosse, à cinq lieues d'Orthez. Il s'y est marié et a été l'auteur de la branche des DU PÉRIER DE MUGRON ; qui, après avoir vécu dans le pays jusqu'en 1771, passèrent à Saint-Domingue et à La Guadeloupe, et dont il sera question en son lieu.

XVIII. MARTIN DU PÉRIER, Conseiller de la Reine Jeanne d'Albret, assista, comme témoin, à l'accord passé entre noble homme Jehan de Secondat, Seigneur de La Roque, Conseiller, Maître d'hôtel ordinaire de la Reine, portant revente en faveur de la Reine, des terres et seigneuries de Roquefort, Sévignac, Montesquieu, Segoignac, Pleissac ou Plessac, Goulard et Cucq : l'extrait de ce titre, en parchemin, est déposé au trésor des chartes du Roi, à Pau, coté 5 au chapitre des reçus et documens d'Armagnac, de l'inventaire troisième : il fit son testament olographe, le 8 Février 1571, scellé de plusieurs sceaux en lacs de soie jaune, représentant les mêmes armes que sa postérité porte encore aujourd'hui, et que sa maison a toujours porté en Bretagne, qui est *d'azur à dix billetes d'or*. Il y rappelle la substitution ouverte sur la tête de haut et puissant Seigneur HENRI DU PÉRIER, Lieutenant d'Aquitaine, son quart-aïeul, comme puîné de la maison du Perier, des Comtes de Quintin, de Bretagne : la substitution de celui-ci, du 21 Mars 1396, en faveur des puînés de sa descendance, qui, après avoir passé de Gassiot, son fils, à Messire Péès ou Pierre, son petit-fils, prit fin sur la tête de Messire PIERRE-RAIMOND DU PÉRIER, Conseiller du Roi, son arrière-petit-fils, et aïeul de lui MARTIN, lequel PIERRE-RAIMOND, ayant substitué trois cens écus d'or à son fils GUILHEM-ARNAUD, Conseiller du Roi, et aux puînés de sa descendance, ladite substitution s'étoit ouverte sur sa tête ; et comme un bienfait qui est, dit-il, depuis si longtemps dans sa famille, ne sauroit trop se perpétuer, il laisse et legue à Messire JEAN DU PÉRIER DE BENTAYOU, Ecuyer, son fils puîné, outre et au-delà de sa légitime, et des avantages qui lui ont été faits dans son contrat de mariage, les trois cens écus d'or qui lui ont été légués et laissés par Messire PIERRE-RAIMOND DU PÉRIER, son aïeul, voulant qu'ils soient pris du plus clair de son bien, en bonnes obligations ou argent comptant, s'il s'en trouve après son décès, avec la prière qu'il fait d'en laisser après sa mort la jouissance à noble JEHAN, son fils aîné, pour être transmis à son puîné, s'il lui en vient, etc. Il avoit épousé *Catherine de Cassabée*, et en eut plusieurs enfans, dont deux vivoient lors de son testament, savoir : — 1. DANIEL, homme d'armes du Roi de Navarre, depuis HENRI IV, et institué héritier général et universel de son pere : on ignore s'il laissa postérité, et où ses biens sont passés ; — 2. et JEAN DU PÉRIER, qui suit.

XIX. JEAN DU PÉRIER, Seigneur de Bentayou, fut homme d'armes du Roi de Navarre, depuis HENRI IV, et est employé comme Capitaine, le 23 Février 1593, dans le rôle de cinquante chevaux légers, de la compagnie de M. Jean d'Alouzier, toute composée de noblesse et de plusieurs Capitaines ; il est qualifié de noble Messire et d'Ecuyer, et eut le malheur d'embrasser

les erreurs de Calvin avec une telle force, qu'il se fit chef de parti et devint Ministre de la religion prétendue réformée, et faisant embrasser à son fils, avec la même force, les mêmes erreurs. Ce sont les différentes révolutions arrivées en Béarn contre la religion, qui ont été cause de la ruine et de la décadence de cette branche, et le peu de biens que JEHAN DU PÉRIER avoit, comme cadet, fut ravagé et incendié; cependant il paroît, par deux lettres, que l'on conserve, de HENRI IV, Roi de France, sous lequel il avoit servi, et de CATHERINE, sa sœur, datées de Paris, le premier Décembre 1601, qu'il en étoit fort estimé. Il avoit épousé *Marguerite de La Garigue*, comme le dit MARTIN DU PÉRIER, son pere, dans son testament du 8 Février 1571, dont : — 1. JEAN, qui suit; — 2. autre JEAN, tige des Seigneurs de La Hitole, rapportée ci-après; — 3. DANIEL, servant dans la marine sous Louis XIII, marié à l'abbaye de Peyraube, et mort sans postérité; — 4. PIERRE DU PÉRIER, mort au château de Bentayou, sans alliance, après avoir fait son testament, le 24 Décembre 1631.

XX. JEAN DU PÉRIER, II du nom, nommé indistinctement dans les actes DU PÉRIER, DU PERER et DE PERER, comme ses ancêtres, fut le premier qui prit le *de* au lieu de *du*, avant son nom, ce que sa postérité a continué de faire indistinctement jusqu'à ce jour; il est qualifié de noble, de Messire et d'Ecuyer, et fut homme d'armes du Roi, dans la compagnie de soixante hommes de guerre à cheval, du Comte de La Rochepot, toute composée de personnes nobles ou qualifiées, suivant le rôle que nous avons du 12 Janvier 1596; il n'eut de son pere qu'une médiocre succession, et épousa, le 24 novembre 1610, *Jeanne de Marque d'Ussau*, fille d'*Arnaud de Marque* ou *Marca*, Seigneur d'Ussau, de la même maison de *N... de Marca*, historien de Béarn et Archevêque de Paris. Cet *Arnaud de Marque*, ou *Marca*, fut Ministre aussi de la religion protestante, et frère de *Jean de Marque*, qui, de son mariage avec *Jeanne de La Fargue*, fille du Procureur Général à la Chambre des Comptes, n'eut qu'une fille unique, Dame d'Ussau, mariée à *Jacques de Béarn*, descendant des anciens Souverains de Béarn. C'est par le décès du petit-fils de celui-ci, nommé *Jean-Jacob de Béarn*, Baron d'Ussau, que la baronnie d'Ussau et tous les biens appartenans au dernier mâle de la maison de Béarn, ont passé dans celle de du Perier : les terres de Béarn-Saint-Maurice ont passé dans la maison de Galard, vers 1510, qui en ont pris le nom, et la branche de Béarn-Gerderest, dans celle de Béarn-Miossens, par le mariage de *François de Béarn*, Baron de Miossens, Sénéchal de Marsan, avec *Catherine de Béarn-Gerderest*, dont il n'y a eu qu'une fille, *Françoise de Béarn*, héritière des baronnies des états du nom de Miossens et de Gerderest, mariée à *Etienne-Arnaud d'Albret*, dont la fille unique, du feu Maréchal d'Albret, a porté tous ses biens dans la maison de Lorraine, et les a laissés à sa mort, en 1692, sans postérité, à Charles de Lorraine, Comte de Marsan, son mari, au préjudice des Béarn, Barons d'Ussau, seuls mâles existans et représentant la maison de Béarn, et au mépris de l'avitinage, qui est la substitution de la province du Béarn, et qui ne permet point de disposer des biens possédés par trois degrés, qui forme l'avitinage, et les fait retourner à la souche d'où ils sont sortis; de maniere que les baronnies de Miossens et de Gerderest, ainsi que tous les biens de la branche de Béarn-Miossens, portés dans la maison d'Albret, et de celle-ci dans la maison de Lorraine, devoient retourner de droit, en 1692, au décès de l'héritière d'Albret sans postérité, malgré son testament fait en faveur de Charles de Lorraine, Comte de Marsan, son mari, à la branche de Béarn, Baron d'Ussau, représentée aujourd'hui par le Baron DU PÉRIER D'USSAU, héritier du dernier mâle de cette branche, qui subsistoit, par mâle du nom de Béarn; les Béarn d'Espagne étant représentés par les Ducs de Medina Cely..... JEAN DU PÉRIER eut de son mariage : — 1. DANIEL, Capitaine au régiment de Toneins; — 2. JACOB, Enseigne Colonel du régiment de Bethune, tué à la bataille des Dunes; — 3. THÉOPHILE, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, qui suit; — 4. ESTRINGUE DU PÉRIER, mariée au Sieur de Benquet.

XXI. THÉOPHILE DU PÉRIER, Seigneur de Bentayou, Sieur de Claverie, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, qualifié de Messire, de noble et d'Ecuyer, se retira, en 1659, après avoir servi

très long-tems sous les ordres du Maréchal de Turenne, et s'être trouvé à différens sieges et batailles, où il reçut plusieurs blessures; il eut ordre du Duc de Gramont, Gouverneur de la province, de se tenir prêt avec la Noblesse, pour marcher au premier ordre à l'arriere-ban, avec armes et bagages, comme il convient à un Gentilhomme de son rang; tant qu'il vécut, il assista aux états généraux de la province dans le corps de la Noblesse; fournit son dénombrement en 1682; fit son testament; rentra dans le sein de l'église catholique et romaine, et mourut fort âgé. Il avoit épousé, par contrat du 24 Février 1659, *Anne de Lauboye*, fille de noble *Henry de Lauboye* et d'*Anne d'Arros*, celle-ci fille de *Jacques d'Arros*, Baron de Biven, et d'*Anne de Béarn*, d'une ancienne noblesse qui subsiste, et qui a donné, de nos jours, un Lieutenant-Général des armées du Roi, dans la personne du Comte d'*Arros*, mort depuis peu, un Capitaine de Vaisseau du Roi, dont est le Baron d'*Arros* encore vivant: l'héritière de la branche d'*Arros-Biven* est fondue dans la maison de Mesplez, qui n'a laissé qu'une fille, mariée à *M. de Verthamon*, Président à Mortier du Parlement de Bordeaux. THÉOPHILE DU PÉRIER eut de son mariage: — 1. HENRI, qui suit; — 2. DANIEL, appelé le Chevalier DU PÉRIER, Capitaine au régiment de Picardie, auteur d'une branche établie à Saint-Jean-de Luz, rapportée ci-après; — 3. et plusieurs filles.

XXII. HENRI DU PÉRIER, Seigneur de Bentayou, Sieur de Claverie, qualifié de Messire, Noble et Ecuyer, fut Lieutenant au régiment de Navarre; quitta de bonne heure le service; assista toute sa vie à l'Assemblée des Etats de la province dans le corps de la Noblesse; reçut une lettre du Gouverneur, pour marcher avec lui pour le service du Roi, et se trouver à Pau à l'entrée du Duc de Guiche dans la province, et mourut jeune. Il avoit épousé: 1° le 21 Décembre 1696, *Jeanne de Salinis de Morlaas*, morte sans enfans, le 11 Juillet 1709, qu'elle institua son héritier; 2° par contrat du 20 Avril 1711, Demoiselle *Madeleine de Louboye*, sa cousine-germaine, niece du Baron de Bordes-Despoey, Lieutenant-Général des armées du Roi, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis et Gouverneur de Philisbourg, où il fut tué, et sœur de plusieurs Louboye, officiers très-distingués par leurs services et leur valeur. De ce mariage sont issus: — 1. N... DU PÉRIER-CLAVERIE, mort Lieutenant au régiment de Navarre; — 2. et PIERRE DU PÉRIER-DE-CLAVERIE, qui suit.

XXIII. PIERRE DU PÉRIER-DE-CLAVERIE, qualifié de Messire et Chevalier, Seigneur de Bentayou, Capitaine de Grenadiers au régiment de Navarre, et Chevalier de Saint-Louis, commença de servir dans les Cadets-Gentilshommes de Strasbourg, fit toutes les guerres de Bohême et autres pendant près de quarante ans, assista toute sa vie, ainsi que son frere aîné, à l'Assemblée des Etats dans le corps de la Noblesse, eut la douleur de perdre son oncle, le Baron de *Bordes-Despoey*, Lieutenant-Général des armées du Roi, qui l'avoit appelé auprès de lui pour en faire son héritier; mais il eut le malheur d'être tué peu de jours après son arrivée à Philisbourg, ce qui fit passer sa succession à son neveu, le Marquis de *Jasse*, Président à Mortier au Parlement de Navarre, d'une des premieres maisons de la province de Béarn, qui jouit dans ce moment de la terre Despoey; il mourut en 1756, à Rennes en Bretagne, sans alliance, à la veille d'être placé avantageusement. Par son décès, la seigneurie de Bentayou passa à Messire MARTIN DU PÉRIER, Baron d'Ussau, son cousin germain, dont il sera parlé ci-après (1).

*BRANCHE DES BARONS D'USSAU, établie à Saint-Jean-de-Luz.*

XXII. DANIEL DU PÉRIER, Chevalier, fils puîné de THÉOPHILE, Chevalier, Seigneur de Bentayou, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, et d'*Anne de Lauboye*, commença à servir dans les Cadets

(1) C'est à cette branche qu'appartenait le du Périer qui a passé en Espagne, où il a fait souche, laquelle a donné un grand maître de l'Ordre de Malte, ainsi que le prouve l'écu représentant les armes des du Périer qu'on voit encore aujourd'hui dans la chapelle de l'île de Malte, où sont conservés les portraits des grands maîtres.

Gentilshommes, fut successivement Lieutenant au régiment du Roi, infanterie, Capitaine dans celui de Picardie, et Commandant du Socoa, près Saint-Jean-de-Luz. Il étoit mort en 1710, fort jeune, et a été inhumé dans la sépulture de la maison d'Harneder-de-Salaberinea, en l'église de Saint-Jean-de-Luz, ne laissant à sa veuve et à ses enfans qu'une simple pension de cent écus, que Louis XIV lui avoit faite, reversible sur la tête du dernier de ses enfans. Il avoit épousé, le 3 Janvier 1704, *Marie de Harneder*, héritière de Miritcinénéa, de la même famille de Harneder, dont étoit la mere du Vicomte de Belsunce, mort Lieutenant-Général des armées du Roi, et Gouverneur-Général de Saint-Domingue, et de laquelle sont les d'Harneder, Vicomtes de Macaye, encore subsistans. De son mariage il a eu : — 1. THÉOPHILE, mort jeune; — 2. MARTIN, qui suit; — 3. Autre MARTIN, né en 1709, Prêtre, et inhumé dans la Cathédrale de Bayonne; — 4. JEANNE, née en 1706, morte Religieuse Ursuline à Saint-Jean-de-Luz; — 5. et autre JEANNE DU PÉRIER, née en 1710, vivante sans alliance.

XXIII. MARTIN DU PÉRIER, Chevalier, Baron d'Ussau, Seigneur de Bentayou, Abbé Lay de Saint-Armon et Danos, né le 17 mars 1708, tenu sur les fonds de baptême par THÉOPHILE DE PÉRIER, Chevalier, Seigneur de Bentayou, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, son aïeul paternel, par la Dame *de Harneder*, son aïeule maternelle, passa à la Guadeloupe très-jeune, où il se maria; devenu héritier de la branche aînée de sa maison, en 1756, par le décès de Messire PIERRE DE PÉRIER-CLAVERIE, Seigneur de Bentayou, mort Capitaine de Grenadiers au régiment de Navarre, et Chevalier de Saint-Louis; il repassa en France en 1760, et devint aussi, par le testament de Messire Jean-Jacob de Béarn, Baron d'Ussau, dernier mâle de la maison de Béarn, en qualité de plus proche parent, héritier de tous les biens de cette maison, héritier aussi des domaines d'Ornoague, d'Haria, et des autres biens situés en Basque, que la Dame Damou, sa cousine, fille du baron Damou-Dornoague, avoit transmis à sa fille la Dame de Galtier, après la mort de celle-ci. Il prêta foi et hommage au Parlement de Pau, pour la terre et seigneurie de Bentayou, qu'il vendit depuis au Sieur Baron de Maur, pour acquitter les dettes de son cousin; prêta aussi foi et hommage au même Parlement, pour la terre, seigneurie et baronnie d'Ussau, et l'abbaye de Saint-Armon et Danos, se fixa et rentra en Béarn, où sa branche étoit établie depuis 1380, époque de sa sortie de la province de Bretagne; il testa au château d'Ussau, le 7 Février 1776, est mort le 14 du même mois, et a été inhumé dans la chapelle de la paroisse d'Ussau, église de Tadousse, auprès du Baron de Béarn d'Ussau, son cousin. Il avoit épousé à la Guadeloupe, en 1742, *Christine de Courtois*, dont : — 1. MARTIN-LOUIS, qui suit; — 2. MARIE-CLAIRE, née en 1744, mariée à Bordeaux, en 1765, à Messire *Marcel-Guillaume de Marin*, Chevalier, ancien Officier de Marine, Gouverneur de Rieux, fils de Messire *N... de Marin*, Commissaire Ordonnateur, et Intendant de l'Isle de la Guadeloupe, et de *N... de La Grigue de Savigny*, et sœur d'un chef d'escadre, vivant encore, et d'un Capitaine de vaisseau; — 3. JEANNE-CHRISTINE, née en 1754, mariée, le 5 Août 1771, à Messire *Lazare l'Abbé de Talsy*, Chevalier, Chef de brigade, et Colonel dans le corps du Génie, et Chevalier de Saint-Louis.

XXIV. MARTIN-LOUIS DU PÉRIER, Chevalier, Baron d'Ussau, Abbé Lay de Saint-Armon et Danos, né le 16 août 1745, a commencé de servir dans la première compagnie des Mousquetaires du Roi, a été fait, en 1771, Capitaine de dragons au régiment Royal; en 1778, Colonel du régiment de Nassau, Gouverneur de Saint-Jean-de-Luz et de Cybour, et fait, en 1782, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis; a prêté foi et hommage au Parlement de Pau, pour sa seigneurie et baronnie d'Ussau, et fournit son dénombrement; a été admis, comme tous ses ancêtres l'ont été, aux Etats de la province, dans le corps de la Noblesse, et a épousé, le 22 Mars 1772, à Bordeaux, Dame *Jeanne-Marie de Bataillard*, veuve du Comte de Thalas, dont jusqu'à présent : — 1. MARIE-LOUIS-MARTIN-AUGUSTE-THÉOPHILE-MARCEL-CÉSAR, Chevalier, Comte DU PÉRIER, né à Saint-Jean-de-Luz, le 6 Décembre 1772, tenu sur les fonds de baptême par Messire MARTIN DU PÉRIER, Chevalier, Baron d'Ussau, son aïeul paternel, et par

Dame MARIE-CLAIRE DU PÉRIER-MARIN, sa tante paternelle; — 2. BLANCHE-SOPHIE-ADRIENNE-CHRISTINE-ESPRITE-MARIE-ALEXANDRINE, dite Mademoiselle DU PÉRIER, née au château d'Ussau, le 2 Décembre 1773, tenue sur les fonts de baptême par Messire ESPRIT-MARIE-ALEXANDRE DE CATON, Comte de Thalas, son frere utérin, et par Dame JEANNE-CHRISTINE DU PÉRIER, Dame de Talsy, sa tante paternelle; — 3. JEANNE-DOROTHÉE-CHARLOTTE-HENRIETTE-NICOLAS-OTHON, dite Mademoiselle d'Ussau, née à Bordeaux le 3 Décembre 1774, tenue sur les fonts de batême par le Prince de Nassau-Siegen, Colonel du régiment Royal Allemand, cavalerie, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Blanc et de Saint-Stanislas de Pologne, et par Demoiselle DU PÉRIER, sa grande tante paternelle; — 4. et ANNE-MARIE-HORTENSE-AGLAE-GUILLAUMETTE-THÉOPHILE-LOUISE-JEANNE-CLARICE DU PÉRIER, dite Mademoiselle de Quintin, née à Saint-Jean-de-Luz le 30 Septembre 1777, tenue sur les fonts de batême par Messire *Guillaume-Théophile de Livin*, Chevalier, Baron de Donop, cousin issu de germain paternel, ancien Capitaine des Gardes du Landgrave de Hesse-Cassel, Gouverneur et Drossard de Schwalemborg, d'Oldembourg et de Stappelberg, et par Dame MARIE-ANNE DU PÉRIER-LA-HITOLE, Douairiere de Heiderstaedt, ancienne Dame d'Honneur de la Princesse de la Lippe, cousine maternelle de l'enfant. Cette branche a été dressée sur titres originaux communiqués.

#### BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA HITOLE.

XX. JEAN DU PÉRIER, III du nom, fils puiné de JEAN, Ecuyer, Seigneur de Bentayou, et de *Marguerite de La Garrigue*, épousa, le 28 Avril 1608, *Catherine de Layrus*, et en eut :

XXI. DAVID DU PÉRIER, Ecuyer, Seigneur de la Hitole, marié, en 1656, à Demoiselle *N... de Belard*, fille de *N... de Belard*, Seigneur de Bordes, la Hitole et Castillon, laquelle lui porta en dot la seigneurie de la Hitole; leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. et THÉOPHILE DU PÉRIER, tige d'une branche subsistante en Allemagne, rapportée ci-après.

XXII. JEAN DU PÉRIER, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de la Hitole, épousa, en 1687, CATHERINE DU PÉRIER DE BENTAYOU, sa cousine au troisieme degré, fille de Messire THÉOPHILE DU PÉRIER, Seigneur de Bentayou, Capitaine au régiment d'Hocquincourt, et d'*Anne de Laboye*, dont : — 1. JEAN, qui suit; — 2. HENRI, qui passa au service du Roi de Naples, devenu depuis Roi d'Espagne; il l'y suivit, et est auteur d'une branche qui y subsiste encore, mais dont la filiation nous est inconnue. On croit qu'elle a donné un Colonel de Dragons, marié à une Dame du Palais de la Reine d'Espagne, dont le fils ou petit-fils, Don JOSEPH DU PÉRIER, Gouverneur de Costa-Rica dans le Mexique, vit encore dans son Gouvernement. Il doit avoir des freres, et l'on ignore s'ils sont mariés.

XXIII. JEAN DU PÉRIER, V du nom, Ecuyer, Seigneur de la Hitole, Capitaine au régiment de Bassigny; épousa, en 1727, Demoiselle *Marie de Pémartin*, et en eut : — 1. JEAN-BAPTISTE, Seigneur de la Hitole, qui n'a point été marié; — 2. HENRI-DANIEL, qui suit; — 3. ALEXANDRE, Prêtre, Curé de Saint-Armon et d'Anos, y ayant été nommé par le Baron DU PÉRIER, son cousin.

XXIV. HENRI-DANIEL DU PÉRIER-DE-LA-HITOLE, Ecuyer, s'est marié le 9 Février 1773, et a pour enfans : — 1. JEAN-HENRI; — 2. et MARIE-THÉRESE DU PÉRIER.

#### BRANCHE ÉTABLIE EN PRUSSE.

XXII. THÉOPHILE DU PÉRIER-DE-LA-HITOLE, Chevalier, fils puiné de DAVID DU PÉRIER, Seigneur de la Hitole, et de *N... de Belard*, quitta la France pour cause de religion, après la révocation de l'édit de Nantes, sur la fin du dernier siecle, s'établit à Berlin; fut Capitaine dans les grands Mousquetaires, et chef d'un escadron de la Gendarmerie de Sa Majesté Prussienne, mourut dans sa garnison de Lebendorf, près de Halle, dans le duché de Magdebourg, en 1713. De son

mariage, contracté avec *Marie-Anne de Gervaise Cousi*, il laissa : — 1. THÉOPHILE, qui suit ; — 2. DAVID, Lieutenant au service de Prusse, qui repassa à celui de France, où il mourut Lieutenant Colonel et Adjudant Général du Maréchal de Belle-Isle ; — 3. EMILE, Capitaine des Grenadiers au service des Etats-Généraux, mort à Maestricht le 13 Avril 1757 ; — 4. ARMAND, Capitaine de cavalerie dans les troupes de Hesse, tué au camp de Stade en 1757, sans postérité ; — 5. SUSETTE, née à Berlin le 13 Février 1673, reçue Dame d'honneur de la Princesse Régente de la Lippe, puis mariée, le 13 Septembre 1725, au Baron *Adolphe-Maurice de Donop*, Seigneur de Ludershof, et Drossard de Sa Majesté Britannique, pour le comté de Stornberg, morte à Ludershof le 6 Mars 1773 ; elle a eu de son mariage : — *Guillaume de Donop*, premier Lieutenant au service de Prusse, tué en 1759, à la bataille de Cunersdorf, donnée contre les Russes ; — *Simon*, Aide de Camp et Lieutenant Quartier-Maître pour le Roi de Prusse, mort au Quartier Général de Sa Majesté Prussienne, à Hilsdorf en Saxe, en 1760 ; — *Auguste*, Enseigne au service de Prusse, tué à la chasse à Ludershof en 1754 ; — *George-Frédéric-Louis*, mort depuis peu ; — *Frédéric-Charles*, Lieutenant Prussien, qui a eu d'abord les deux jambes emportées d'un coup de canon, tué à la bataille de Lissa, en Silésie, en 1759 ; — *Guillaume-Théophile*, Seigneur de Ludershof, Baron de Donop, né le 19 Juillet 1741, qui a servi dans les armées Prussiennes, et s'est retiré en 1769, étant Capitaine des Gardes de Hesse-Cassel ; il est Drossard des Bailliages de Schwalemborg, Doldembourg et de Stappelberg, et a épousé une de ses cousines du même nom, dont il a plusieurs enfans reçus dans les Chapitres nobles d'Allemagne ; — *Marie-Antoinette de Donop*, aînée des trois derniers, mariée à Messire *de Sverde*, Seigneur d'Obernausen, morte en 1765, sans postérité ; — 6. MARIE-ANNE, née en 1709, reçue Dame d'honneur de la Princesse de la Lippe, mariée, le 29 Septembre 1731, à *Auguste de Heiderstadt*, Drossard du Bailliage de Barntroup, veuve sans enfans, et vivante en 1778 ; — 7. LOUISE DU PÉRIER-LA-HITOLE, née en 1713, vivante à sa terre de Bourgsolms.

XXIII. THÉOPHILE DU PÉRIER-LA-HITOLE, Chevalier, Capitaine au régiment de Wirtemberg, dans les troupes Impériales, mort jeune, n'a laissé qu'un fils, décédé peu après lui, sorti de son mariage avec une Baronne de Minigéode.

#### BRANCHE DE MUGRON, en Chalosse.

Cette branche n'ayant pas été mentionnée dans La Chesnaye des Bois, ni dans son copiste, Warroquier de Combles, nous réparons aujourd'hui cette omission avec les renseignements précis qui nous ont été transmis par le représentant actuel.

Nous rappellerons que de l'un des rameaux de cette branche est venue MARGUERITE DU PÉRIER, mariée, dans l'église paroissiale de Mugron, le 19 Mars 1760, à *Pierre d'Antin*, II<sup>e</sup> du nom, Chevalier, Seigneur Baron de Sauveterre, d'Ars et de Montfaucon, et mentionnée par nous à la notice concernant cette ancienne et noble famille (XV, PIERRE D'ANTIN, p. 294, t. I).

XVII. GUILHEM-ARNAUD DU PÉRIER, formant le degré XVII dans l'ordre chronologique adopté par Warroquier, dont :

XVIII. RAYMOND DU PÉRIER, marié à *Catherine de Lains*, dont :

XIX. PIERRE DU PÉRIER, né à Mugron le 2 Octobre 1630, marié, le 14 Novembre 1663, à *Jeanne de Compét*, morte sans enfans, et en secondes noces à *Jeanne des Claux*, dont :

XX. BERTRAND DU PÉRIER, né le 2 Janvier 1675, marié, le 22 Novembre 1695, à *Jeanne Toye*, dont :

XXI. RAYMOND DU PÉRIER, né le 8 Septembre 1696, marié, le 10 mars 1719, à *Marguerite du Poy*, dont :

XXII. FRANÇOIS DU PÉRIER, né le 9 Février 1720, marié à *Jeanne La Taste* le 10 Décembre 1750, dont :

XXIII. JEAN-BAPTISTE DU PÉRIER, né le 3 janvier 1753, marié, le 14 Novembre 1794, à *Anne-Marie-Guy Ménard*, dont :

XXIV. PIERRE-CHARLES-AMÉDÉE DU PÉRIER, officier de la Légion-d'Honneur, ancien membre du Conseil Général de la Seine, né le 15 Septembre 1796, marié, le 4 Juillet 1837, à *Geneviève-Azolina Cardon*, dont :

XXV. BERNARD-DOMINIQUE-MARTIN-LÉON DU PÉRIER, né le 11 Novembre 1839.

Les armes de cette branche sont semblables de tout point à celles des DU PÉRIER DE LARSAN, de la branche de Guienne.

#### BRANCHE DE GUIENNE.

XIV. Noble JEAN DU PÉRIER, I du nom, fils d'Henry du Perier, chef de la branche de Béarn et petit-fils de Geoffroy II, comte de Quintin, en Bretagne, passa en Guienne, où il avait épousé en deuxièmes noces, *Marguerite de Léon*, dite dans les vieux titres écrits en patois *Princesse de La Tresne*, fille de noble *François de Léon* et de *Catherine de Noailles*, suivant le titre fourni par le chapitre des chanoines de Saint-Projet, à Bordeaux. Cette descendance et ce mariage sont prouvés : 1° par une transaction du 20 Août 1487, passée par-devant Dubosco, Notaire, dans laquelle JEAN DU PÉRIER transige avec les Sieurs et Demoiselles *de Léon*, ses beaux-freres et belles-sœurs; 2° par un titre subséquent représenté en 1779 aux commissaires de l'Ordre de Malte par le sieur Allien, alors archiviste, comme un des plus anciens titres du dépôt, dans lequel Marguerite de Léon, veuve de noble Jean du Perier, déclare qu'elle n'accepte la tutelle de ses enfants mineurs, que parce que elle ne connaît à Bordeaux aucun parent ni ami de son mari, étant tous habitants du Béarn; 3° par une procuration du 24 Février 1530, passée par-devant Peyra, Notaire, que donna *Marguerite de Léon*, veuve de JEAN DU PÉRIER, à noble ARNAUD DU PÉRIER, son fils (ces actes sont à la garde note de Bordeaux, en original); de ce mariage est issu ARNAUD, qui suit :

XV. Noble ARNAUD DU PÉRIER, sous-Maire de la ville de Bordeaux, en 1539, charge qui a été toujours occupée par la première noblesse; soutint le parti du Roi; ses maisons, tant de ville que de campagne, ayant été saccagées, le Roi lui ordonna, en considération de ses services et de son désintéressement, la somme de deux mille quatre cens écus sol; ce qui apert par deux ordonnances signées de Hauticlien et Montmorency, lesquelles furent produites et inventoriées lors de la recherche de la noblesse en 1666; il épousa *Marguerite de Boudier*, ce qui est prouvé par son testament du 3 Juillet 1552, retenu par Laffon, Notaire, par lequel il nstitue ses héritiers généraux et universels, BERNARD, GERMAIN, JOSEPH, et FRANÇOIS DU PÉRIER; il voulut être enterré dans l'église des Récollets de Bordeaux, en la chapelle de sa maison. De son mariage sont issus dix enfans, dont sept garçons et trois filles. GERMAIN en a continué la postérité.

XVI. GERMAIN DU PÉRIER, I du nom, Seigneur de Lillefort et de Larsan, épousa Demoiselle *Armoise de Thibaud*. De ce mariage est issu PIERRE, qui suit :

XVII. PIERRE DU PÉRIER, I du nom, Chevalier, Seigneur de Lillefort et de Larsan, épousa, par contrat passé devant Bernage, Notaire-Royal, le 20 Août 1582, Demoiselle *Marie de la Rivière*, et se dit dans ledit contrat, fils de GERMAIN DU PÉRIER, et de feu *Armoise de Thibaud*, de ce mariage sont issus : PIERRE, qui suit, et GERMAIN, qui a formé la branche de Larsan.

XVIII. PIERRE DU PÉRIER, II du nom, Seigneur de Lillefort, épousa, par contrat passé devant Dugus, Notaire, le 2 Mai 1621, Demoiselle *Jeanne de Jousseran*, fille de *Pierre de Jousseran*, Marquis de Genissac, Chevalier des ordres du Roi. De ce mariage est issu JEAN, qui suit :

XIX. JEAN DU PÉRIER DE LILLEFORT, épousa, par contrat passé devant Marchais, Notaire Royal, le 22 Février 1654, Demoiselle *Charlotte Dubreuil*, fille d'*Alain Dubreuil*, Chevalier. De ce mariage est issu ALEXIS, qui suit :



XX. ALEXIS DU PÉRIER, Chevalier, Seigneur de Lillefort, épousa, par contrat passé devant Poupris, Notaire-Royal, le 16 Mai 1699, *Jeanne de Lauvergniac*, fille de *Jean de Lauvergniac*, Chevalier. De ce mariage est issu PIERRE, qui suit :

XXI. PIERRE DU PÉRIER, III du nom, Chevalier, Seigneur de Lillefort, épousa, par contrat passé par devant Fauga, Notaire-Royal à Bordeaux, le 11 Mars 1736, Demoiselle *Marguerite de la Molere*, fille de *Bernard de la Molere*, Ecuyer. De ce mariage sont issus : — 1. RAIMOND, qui suit; — 2. GUILLAUME; — 3. JOSEPH; — 4. GUILLAUME; — 5. JEAN MARIE; — 6. RAIMOND; — 7. JEANNE; — 8. JACQUETTE; — 9. BÉATRIX; — 10. MADELEINE; — 11. JEANNE; — 12. et FRANÇOIS DU PÉRIER.

XXII. RAIMOND DU PÉRIER, Chevalier, Seigneur de Lillefort, Capitaine, Commandant au régiment de Beauvoisis, Chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis. Pensionnaire du Roi, a épousé, par contrat passé, le 13 Janvier 1778, Demoiselle *Marie-Jeanne Burel*, fille de *Jean-Toussaint Burel* Officier d'Artillerie. De ce mariage sont issus : — 1. RAIMOND-PIERRE DU PÉRIER-DE-LILLEFORT, né le 24 Février 1779; — 2. MARGUERITE DU PÉRIER, née le 15 Novembre 1781.

*BRANCHE des DU PÉRIER DE LARSAN, issue de la précédente.*

XVIII. GERMAIN DU PÉRIER, II du nom, Chevalier, Seigneur de Larsan, épousa, le 7 Mai 1622, par contrat passé devant Gautier, Notaire en Guienne, Demoiselle *Ducréan*. De ce mariage est issu PIERRE DU PÉRIER, qui suit :

XIX. PIERRE DU PÉRIER, III du nom, Seigneur de Larsan, épousa, par contrat passé devant Bayer, Notaire Royal à Bordeaux, le 24 Avril 1647, Demoiselle *Catherine de Lavergne*. De ce mariage est issu GERMAIN DU PÉRIER, qui suit :

XX. GERMAIN DU PÉRIER, IV du nom, Chevalier, Seigneur de Larsan, épousa, par contrat passé devant Bonnet, Notaire de Bordeaux, le 26 Février 1683, Demoiselle *Serenne de Sauvage*. De ce mariage est issu JEAN DU PÉRIER, qui suit :

XXI. JEAN DU PÉRIER, Seigneur de Larsan, épousa, par contrat passé devant Dufaut, Notaire à Bordeaux, Demoiselle *Marie de Geres de Montignac*. De ce mariage est issu MARC-ANTOINE DU PÉRIER, qui suit :

XXII. MARC-ANTOINE DU PÉRIER, Chevalier, Seigneur de Larsan, ancien Capitaine au régiment d'Auvergne, Grand-Sénéchal et premier Baron de Guienne, présida en cette qualité l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux en 1789, épousa, par contrat passé devant Tersac, Notaire de Bordeaux, le 19 Juin 1749, Demoiselle *Marie de Verthamont-Saint-Fort*. De ce mariage sont issus : — 1. JEAN-BAPTISTE-GERMAIN, qui suit; — 2. JEAN-BAPTISTE, qui suivra, né le 17 Juin 1757, reçu Chevalier de Malte en 1780, ayant produit dans ses quartiers les maisons de Verthamont, de Geres, de Gasq, Page de Monseigneur le Prince de Conti, et Sous-Lieutenant au régiment de Conti, Dragons; — 3. LOUIS, aussi Chevalier de Malte, Lieutenant au régiment d'Anjou, infanterie, né le 7 Septembre 1758, mort colonel du 36<sup>e</sup> régiment de ligne vers 1795; — 4. JEANNE, née le 8 Septembre 1750, mariée à *Jean*, Marquis de Galard, Seigneur de Salledebrue; — 5. MARIE-SERENNE, née le 6 Avril 1752; — 6. JEANNE, Religieuse au Couvent du Paradis, ordre de Fontevrault, née le 8 Juin 1753; — 7. et MARIE DU PÉRIER, née le 3 Août 1756.

XXIII. JEAN-BAPTISTE-GERMAIN DU PÉRIER, Chevalier, né le 28 Octobre 1754, est entré, en 1771, dans la compagnie des Chevaux-légers de la Garde du Roi, a été Sous-Lieutenant au régiment de cavalerie de la Reine en 1773, retiré en 1783, aussi Chevalier de Malte, marié, en 1785, à *Paule d'Ablanc d'Anglars*, fille de Messire *N... d'Ablanc*, Seigneur d'Anglars, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine d'infanterie, a obtenu du Grand-Maitre la permission de conserver la croix de Malte, quoique marié. Par ce mariage, la famille DU PÉRIER s'est alliée

encore à toutes les plus anciennes familles du Quercy et du Condomois, telles que les Montallembert, les Touchebœuf, les Maniban, dont l'un a été archevêque de Bordeaux, les Lacoste d'Estournel, les Calvimont, les Raffin, les Ducs de Lorge et de Civrac. De ce mariage : — 1. ARMAND, qui suit; — 2. EMMANUEL, né le 2 Novembre 1806, Conseiller à la Cour de Bordeaux; — 3. CÉCILE-CATHERINE-HERMINE, née le 4 Janvier 1798, mariée, le 1<sup>er</sup> Mai 1825, à *Tanguy Dasvin de Boismarin*; — 4. MARIE-JEANNE-LOUISE, née le 16 Août 1801, mariée, le 2 Mai 1824, à *A. Louvet de Paty*, Conseiller à la Cour de Bordeaux; — 5. HERMINE-CATHERINE-AMANDINE, née le 30 juillet 1805.

XXIV. ARMAND, BARON DU PÉRIER DE LARSAN, né le 4 Octobre 1799, marié, le 2 Juin 1825, à *Adeline de Biré*, fille de *Jean de Biré*, Officier aux Mousquetaires gris. De ce mariage il n'est issu qu'une fille, THÉRÉZIA DU PÉRIER DE LARSAN, mariée, le 8 Décembre 1847, au Comte *Ernest de Lambert-Desgranges*, son cousin germain; ce qui nous oblige à donner la descendance de JEAN-BAPTISTE DU PÉRIER, oncle du précédent.

XXIII. JEAN-BAPTISTE, né le 17 juin 1757, a fait ses caravanes de Malte, et a assisté, en qualité de Chevalier, au siège d'Alger; marié à *N... Le Blanc de Mauvezin*. De ce mariage : — 1. LOUIS DU PÉRIER, qui suit; — 2. JEAN-JOSEPH-TIMOTHÉE DU PÉRIER, né le 20 Mai 1805, marié, le 2 Mai 1843, à *Jeanne-Emmeline d'Arlot de Saint-Saud*; — 3. GERMAIN, né le 20 Mai 1805, Lieutenant-Colonel au 3<sup>e</sup> régiment de Lanciers; — 4. ELIZA, mariée à *Etienne du Cheyron du Pavillon*, capitaine d'infanterie.

XXIV. JEAN-ALEXANDRE, né le 6 Juillet 1803, marié à *Léontine Savin du Fort*. De ce mariage:

XXV. ERNEST DU PÉRIER, né le 10 Décembre 1835.

*BRANCHE ÉTABLIE EN PROVENCE, formée au dixième degré, rapportée dans le Nobiliaire de cette province, par Robert, et dans Artefeuil.*

X. SALOMON DU PÉRIER, fils d'ALAIN DU PÉRIER, Maréchal de Bretagne, eut de son mariage avec *Julienne de Quelen* : — ISNARD, qui suit.

XI. ISNARD DU PÉRIER, qualifié Damoiseau, étoit Syndic de cette ville, l'an 1337, s'établit en Provence.

XII. PHILIPPE DU PÉRIER, en 1351, fut député des états de Provence, en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi et de la Reine de Naples; en considération de ses services, le Roi de Naples lui fit donation d'un domaine considérable, situé à Brignole, de la valeur de vingt onces d'or.

XIII. BERTRAND DU PÉRIER, Chevalier, son fils, obtint la confirmation de ce don aux années 1379 ou 1380. On trouve dans le registre d'Aix, SIMON DU PÉRIER, présent avec plusieurs Gentilhommes de la ville, pour l'union du bourg Saint-André avec la ville Comtale.

XIV. LOUIS DU PÉRIER, Chevalier, fils de BERTRAND, fut pourvu de l'office de Visiteur-Général des Gabelles, par lettres de CHARLES VIII, données à Amboise, le 4 Décembre 1486, charge qui pour lors n'étoit occupée que par des personnes de qualité, puisqu'il succédoit à Louis de Villeneuve et Raimont d'Agout. Il eut de son mariage avec *Anne Tessé* : — 1. GASPARD, qui suit; — 2. et JACQUES DU PÉRIER, Chevalier de Rhodes, tué au siège de cette place en 1580. Voyez Goussancourt.

XV. GASPARD DU PÉRIER, fut Conseiller au Parlement de Provence lors de son institution par Louis XII, l'an 1501; il testa l'an 1550, et laissa de *Sibille du Pré*, sa femme, entr'autres enfans :

XVI. LAURENT DU PÉRIER, Chevalier, marié avec *Anne du Murotte*, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. et CLAUDE DU PÉRIER, qui eut plusieurs enfans, morts sans postérité, entre lesquels CHARLES DU PÉRIER, dont il y a plusieurs poésies.

XVII. FRANÇOIS DU PÉRIER, fut Gentilhomme de la Chambre du Roi HENRI LE GRAND, l'an 1607; c'est à lui que Malherbe adressa les stances qui commencent par ce vers :

Ta douleur, DU PÉRIER, sera donc éternelle?

Il se maria avec *Catherine d'Etienne*, l'an 1584, dont il eut :

XVIII. SCIPION DU PÉRIER, surnommé *le Papinien moderne*, Procureur de la province, l'an 1637, qui se maria, en 1609, avec *Sibille de Garnier*, des Seigneurs de Montfuron, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE; — 3 et 4. FRANÇOISE et MARIE DU PÉRIER (\*).

XIX. FRANÇOIS DU PÉRIER, II du nom, se maria à *Marguerite de Duranty de Saint Louis*, dont il eut : — 1. SCIPION, II du nom, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE; — 3. FRANÇOIS, Capitaine des Cuirassiers, ensuite Consul d'Aix, et Syndic de la Noblesse, l'an 1698; — 4. MELCHIOR; — 5. LOUIS; — 6. et ANNE DU PÉRIER.

XX. SCIPION DU PÉRIER, II du nom, Chevalier, prit le parti de la robe, et fut Conseiller au Parlement de Provence; marié avec *Gabrielle de Fabry*, fille de *Claude*, marquis de Rians, dont il eut : — JEAN-BATISTE, qui suit.

XXI. JEAN-BATISTE DU PÉRIER, Chevalier, Officier des Gendarmes Bourguignons, marié avec Demoiselle *Boyer d'Argens*, dont il a eu FRANÇOIS, qui suit :

XXII. FRANÇOIS DU PÉRIER, III du nom, Chevalier, Officier de Marine, marié avec Demoiselle *Hamard de Chavigny*, dont il a eu :

XXIII. CHARLES-PHILIPPE, Chevalier, Marquis DU PÉRIER, Officier aux Gardes Françaises, Ecuyer des Rois LOUIS XV et LOUIS XVI, marié, en 1768, avec Demoiselle *Iresne de Villeneuve de Vence*, fille du Marquis de Vence, Maréchal de Camp, et de *N... de la Rochefoucaud*.

Nous avons tout lieu de croire que l'Abbesse de Fervaque, la baronne de Schomberg, femme du Lieutenant-Général des armées du Roi et leur frere Brigadier des armées du Roi, Commandant à Cherbourg, sont aussi de cette branche de Provence.

---

Les alliances de cette ancienne Maison sont avec les premières de la province de Bretagne et du royaume; telles que : Quillenec, Morsan, Kerlech, Niblemont, Dupont, Kulec, Pledran, Lancelot, Kergrois, Bretagne-Quintin, Lamotte-Bossac, Malestroit, Montauban, Kerandron de Keranrais, de Coëtcanton, Gaudin, Goyon-Matignon, Rougé, Dinan de Beaumanoir, le Borgne, Langan-la-Feuillée, Tournemine, Laguerche, Beaumanoir-Lavardin, Rohan, Laval, Viscomti-Ducs de Milan, Montmorency, la Tremoille, Rieux, la Roche-Bernard, Dartiguelouve, Terride-Lomagne, Béarn, Cassebé, Lagarrigue, Marque d'Ussau, Lauboye, Harneder, Marin, Talsy, Cousy, Minnigerolde, Donop, Heyderstard, de Bourre, Coetmen, Quelen, Dumené, Kernelech, Kergrist, Kerprig, la Cour, de Perrien, du Chatel-de-Kerlech, Labourdonnois de Rosec, Clisson de Keralio, Kermeluen; — dans la branche de Provence; d'Etienne, Garnier,

(\* ) Il était si généralement estimé que Ménage en parle comme d'un des plus célèbres avocats, non-seulement d'Aix, mais de toute la France. Il s'exprime ainsi dans une ode adressée à Charles du Périer, cousin germain de Scipion :

Non hic tacendus presidium reis,  
Gentis togatæ gloria Scipio  
Fæcundæ nos gallicanæ  
Præcipuus Themidis sacerdos.

Il a laissé un ouvrage de droit très-estimé, et faisait aussi des vers charmants. Il consultait agréablement pour les religieux, toujours gratis. — Les autres consultations, disait-il, sont pour mes héritiers, et celles-ci pour moi. — Il disait à la fin de ses jours que, pendant quarante ans, il avait été si occupé qu'il n'avait pas eu, grâce à Dieu, le temps de l'offenser.

( Extrait de la préface des ouvrages de Scipion du Périer, imprimée à Avignon l'an M. DCC. LIX. )

Duranty, Fabridierant, Boyer d'Argens, Rovrigny, Villeneuve-de-Vence, du Mourier, Belloy, Perry-Hauteville, Schomberg; dans la branche de Guienne, Noailles, Jousseran de Genissac, Dubreuil, Lauvergniac, Geres de Montignac, Verthamont de Saint-Fort, et plusieurs autres, dont le détail seroit trop long à rapporter; ce qui donne aujourd'hui à la maison DU PÉRIER des alliances directes avec les plus grandes maisons de France, quelques-unes des pays étrangers, et même des Souverains.

Les armes : *d'azur, à dix billettes d'or; 4. 3. 2. 1.*

La branche de Béarn *écartele au 1. d'or, à deux vaches passantes de gueules, accolées, clarinées d'azur, qui est Béarn; au 2. et 3. d'argent, au lion de gueules, armé d'or, qui est de Léon, au 4 d'azur, à la tour d'argent crenelée, qui est de Castille. Sur le tout, d'azur, à dix billettes d'or, 4. 3. 2. et 1. qui est DU PÉRIER.*

La branche de Provence *écartele, au 1. et 4. d'azur à la bande d'or, accompagnée en chef d'une tête de lion, couronnée et arrachée d'or, lampassée de gueules; au 2. et 3. de DU PÉRIER, d'azur à dix billettes.*

La branche de Guienne : *porte au 1. et 4. d'azur, à trois poires feuillées et tigées d'or à un épervier, perché sur un bâton en abyme de même; au 2. et 3. de DU PÉRIER, d'azur à dix billettes d'or.*

Supports, *deux lions, tenant à leur patte chacun un étendard, le premier aux armes de Bretagne, et le second aux armes DU PÉRIER, comme le portoit, en 1387, Alain DU PÉRIER, petit-fils d'Alain, Maréchal de Bretagne. Devise, ni vanité, ni foiblesse; couronne de comte ou de baron indistinctement.*

